



L'INSTALLATION EST CONFORME

Date(s) du contrôle:

08/05/2024

Date d'émission du 08/05/2024

rapport:

0836-240508-08

Identification de l'organisme agréé et de l'agent-visiteur:

Nom: Normec BTV

Rapport N°:

Adresse: Roderveldlaan 2, 2600 Berchem

T: 04 253 19 72 E: liege-btv@normecgroup.com Numéro d'entreprise: 0406.486.616

L'agent-visiteur: numéro 0836

Identification des tiers:

Client: C TEAM TECHNOLOGIE

Adresse: RUE EN-BOIS 144 2, 4000 LIÈGE

Nom propriétaire, exploitant ou gestionnaire: maison bejot

Adresse: LAISETTE 34 B, 7863 GHOY

Responsable des travaux: C TEAM TECHNOLOGIE

Adresse: RUE EN-BOIS 144 2,4000 LIÈGE Numéro de TVA: 0804451088

Identification de l'installation électrique:

Nom: maison bejot

Adresse: LAISETTE 34 B, 7863 GHOY

Code EAN:

Numéro compteur: 1sag1100800877

Index 1.8.1: 000000,000 kWh Index 1.8.2: 000000,139 kWh Index 2.8.1: 000000,026 kWh

Index 2.8.2: 0 kWh

Cabine haute tension privée: Non

Type d'installation: installation de production décentralisé

Données du contrôle:

Type de contrôle suivant Livre 1 - AR 08/09/2019:

Contrôle de conformité avant la mise en usage - modification/extension

importante (6.4)

Date de la réalisation de l'installation: A partir du 01/06/2020

N° Rapport: 0836-240508-08

VMA - 65.04

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Maatschappelijke zetel / Siège social:

Roderveldlaan 2 2600 Berchem Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616

RPR Antwerpen / RPM Anvers

normecbtv.com





Informations contenu controle:

1 Le contrôle est limité à l'installation photovoltaïque et à son impact sur l'installation existante.

Dérogation(s) partie 8 Livre 1 - AR 08/09/2019: pas appliqué

Autre(s) référence(s) légale(s): n/a

N° Rapport: 0836-240508-08

VMA - 65.04





Données de l'installation électrique:

Tension et nature du courant: 2 x 230V

Canalisation d'alimentation du tableau principal: Type: EXVB - Section: 4 x 10 mm²

Type d'électrode de terre: Boucle de terre

Nombre de tableaux: 1

DESCRIPTION:

Dispositifs à courant différentiel installés: 2P40 A 300 mA type A, circuit

(s) protégé(s): Voir schémas

nombre: 1

Valeur nominale de la protection du branchement: 40A

Type de coupure générale: 2P 40A/300mA

Type de schéma de mise à la terre: TT Nombre de circuits: 3 (réserve inclus)



6 panneaux x 415 Wp = 2490 Wp(DC)

Onduleur: SOLPLANET 1SW3000S-S, nº série MA30006012290368

EU 03 9, puissance totale max AC: 3 kVA

Puissance totale max AC: 3 KVA

Voir schémas unifilaires et plans de position

Réf. rapport du contrôle de conformité: pas d'application Localisation des canalisations souterraines: pas d'application

N° Rapport: 0836-240508-08

VMA - 65.04

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)





Résultats du contrôle:

Mesures et essais:

Résistance de dispersion de la prise de terre: 7 Ohm Valeur de la résistance d'isolement général: >10 MOhm

Test des dispositifs à courant différentiel via test bouton: OK

Test des dispositifs à courant differentiel via test boucle de défaut: OK

Continuité des conducteurs de protection: OK

Infractions constatées:

Néant

Remarques:

1 Le test de fonctionnement du relais de déconnexion a été effectué.

Conclusion du contrôle:

- 1. L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique. Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le: 04/04/2049
 - Les schémas unifilaires et plans de position de l'installation ont été datés et signés.

Heure d'achèvement:

agent-visiteur 0836 p.o. du directeur technique 08/05/24 16:55

Le directeur technique, ir. Bart van Rossum

N° Rapport: 0836-240508-08

VMA - 65.04

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)





Référence aux prescriptions réglementaires:

- 1. Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu:
- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien;
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique, soient en tout temps observées; c) de conserver les documents de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire;
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant;
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques;
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.

Dans le cadre des missions légales des organismes agréés, une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Cette copie est tenue à la disposition de toute personne autorisée légalement à la consulter. Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (https://www.economie.fgov.be) est l'autorité compétente des organismes agréés.

N° Rapport: 0836-240508-08

VMA - 65.04